

CONSEIL GENERAL DE L'EURE

VOEU

Réunion du 29 octobre 2012

Proposé par : La majorité départementale

RÉHABILITATION DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE DE LA GUERRE 14-18

Le Conseil général de l'Eure a pris connaissance de la campagne nationale menée par la Libre Pensée, la Ligue des droits de l'Homme, l'ARAC, l'Union pacifiste et le Mouvement pour la Paix pour exiger la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914 - 1918.

Ce sont au moins 600 poilus français qui ont été fusillés pour l'exemple. Une quarantaine a déjà bénéficié d'une réhabilitation.

Comme ce fut le cas en Allemagne, par la loi du 17 mai 2002, qui effaça la marque d'infamie frappant des soldats déserteurs (50000 condamnés, 25000 exécutés) et, plus récemment, en Grande Bretagne par une loi de 2006 réhabilitant 306 fusillés pour l'exemple, la France doit à son tour réhabiliter ses fusillés pour l'exemple, au regard des nombreux exemples d'injustices commises par les tribunaux militaires et des nombreuses exécutions sommaires.

Le Conseil général de l'Eure, réuni en session plénière ce lundi 29 octobre 2012, soutient cette campagne de réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914 – 1918 et s'associe aux 13 conseils généraux et aux deux conseils régionaux qui ont déjà fait cette demande.

En conséquence, le Conseil général de l'Eure sollicite de la République française la reconnaissance des Poilus condamnés pour l'exemple comme des soldats de la Grande Guerre à part entière afin que leur nom puisse être portés sur les monuments aux morts des communes de France, à la demande de leurs familles ou des associations et collectivités concernées.

VOEU ADOPTE